

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 – Mail : t.couchot@ccfg.fr

**Décision de non opposition à
une déclaration préalable**

Dossier n° DP0742122600026

date de dépôt : 23/04/2026

date d'affichage du dépôt : 23/04/2026

complet le : 21/05/2026

demandeur : Madame LE FICHOUX Béatrice

pour : Coupe d'arbres scolytés

adresse terrain : 463, chemin du Chambaudian, à
GLIERES VAL DE BORNE (74130)

parcelles : 110 0B-1179

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 074-200081446-20260526-DP0742122600026-AR

S²LOW

Madame LE FICHOUX Béatrice
463, chemin du Chambaudian
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **21/06/2026**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 26 mai 2026.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

